



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 23 septembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
--	--

Délibération n°22

Rapporteur : M. Franck SOUQUET-GRUMEY

Objet : Rénovation énergétique de la salle spécialisée de gymnastique – Demandes de Subventions

La salle spécialisée de gymnastique a été construite en 1989 et nécessite aujourd'hui des travaux de rénovation énergétique afin d'améliorer le confort des usagers et d'optimiser les dépenses d'énergies.

A la faveur d'un réseau de chaleur urbain existant, la Ville d'Ugine souhaite procéder à la création d'un réseau hydraulique de manière à raccorder le bâtiment sur le RCU, de manière à réaliser des économies d'énergies de l'ordre de 30 à 40 %.

Cette opération d'ampleur permettra une nette amélioration du confort des usagers de la structure et une optimisation considérable des dépenses d'énergies.

La demande de subvention porte donc sur un projet estimé à 156 526 €. Le démarrage des travaux est prévu dans le courant de l'automne 2022 afin de pouvoir être achevés en juin 2023 en tenant compte du calendrier d'occupation et des périodes de chauffage.

L'importance des travaux à réaliser nécessite un soutien tout particulier, et afin de générer l'effet levier nécessaire à sa juste réalisation, il convient de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'appel à

projets pour la rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs, du Département de la Savoie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et de tout autre.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve le projet tel que présenté, pour un coût maximum estimé à 156 526€***
- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, ou de tout autre organisme, les subventions les plus élevées possibles.***
- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022
Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

